

MAIRIE
42590 SAINT-JODARD



**ARRETE DE REGLEMENTATION
PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
ET PERMISSION DE VOIRIE
Chemin du Sault**

Le maire de la commune de Saint-Jodard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, 1^{ère}s et 2^{èmes} parties, notamment son article R.225,

Vu le décret n°58/1217 et l'ordonnance n°58/1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, notamment son article 27

Vu la demande de la société ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, TSA 54050, 26 avenue de l'île Saint Martin, 92894 NANTERRE du 20 décembre 2024 relative à la fermeture temporaire à la circulation du chemin du Sault, pour des travaux afférents à l'entretien de ligne 20 000 volts sis sur le chemin du Sault

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux, il convient de réglementer provisoirement la circulation et l'interdiction de stationner pendant la durée d'intervention,

ARRETE :

Article 1 : Situation des travaux

Chemin du Sault (coordonnées Lambert 93 => 787789.1030844455 6532566.467498007)

Article 2 : Validité de l'arrêté

Début des travaux : le 23/01/2025

Fin des travaux : le 03/02/25

Article 3 : Réglementation

La circulation sera interdite du 23 janvier au 03 février 2025 au afin de garantir la sécurité des usagers qui pourrait être compromise sur la zone concernée par les travaux (signalée en rouge sur la carte).

L'accès pour les services de secours devra être libre pendant toute la durée du chantier.

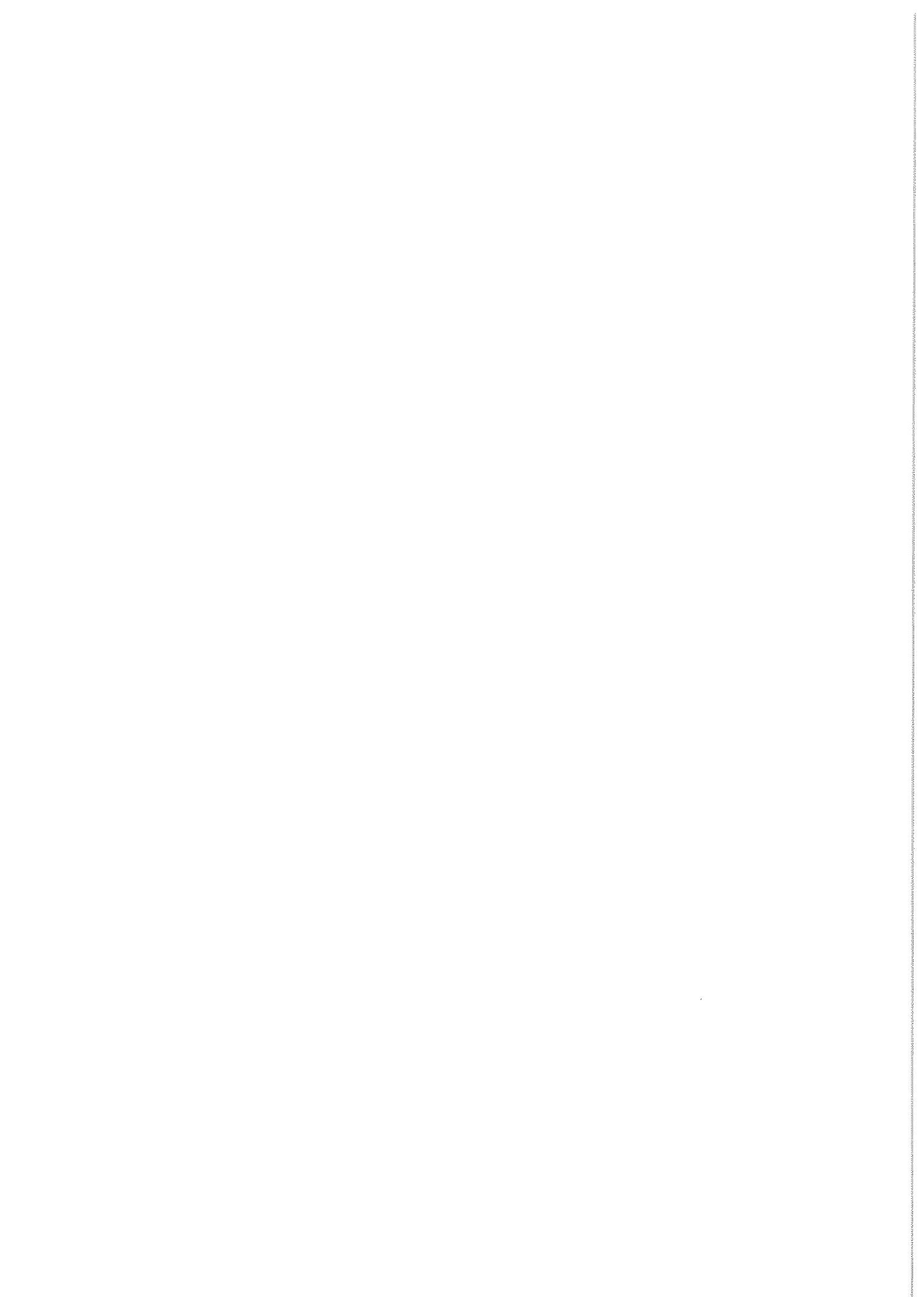
Une déviation sera mise en place partant du chemin du Sault pour rejoindre le chemin de l'Orme, puis la route de St Jodard et la route de Neulise suivant le plan joint.

La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

La mise en place et la maintenance de la signalisation de restriction et de la protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE qui veillera à sécuriser le chantier.

Article 4 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Article 5 : Toute modification éventuelle de réseaux, poteaux électriques, bouches d'égout, etc...sont à la charge de la société ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE



Article 6 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, La société ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE sera tenue d'enlever tous les décombres, terres, dépôt de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état, ne devra pas excéder 150 jours

Article 7 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 8 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Commandant de la Bridage de gendarmerie de Balbigny

Monsieur le Chef de Centre de Secours de NEULISE

La société ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE

Département de la Loire

Chargés, en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à St Jodard, le 13 janvier 2025,
Le Maire,
Dominique RORY



ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE

TSA 54050
26 avenue de l'île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9
France

Tel : 2451080309.245101DAC01.01@captidec.fr
Fax :

Réf. Protys : 2451080309.245101DAC01

N° affaire :



MAIRIE DE SAINT JODARD
1 RUE DE LA MAIRIE
42590 Saint-Jodard
France

Courriel : mairie.st.jodard@wanadoo.fr

Tel : +33477634242

Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 20/12/2024

Signataire : CIBERT Fabien

(Accompagnement_V5.10_1.02)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE

Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin

Code postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France

Nom contact : CIBERT Prénom contact : Fabien

Téléphone : 669166068 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : 2451080309.245101DAC01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : CHEMIN DU SAULT

Code postal : 42590 Localité : SAINT JODARD

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : une 1/2 journée le 23-01 et 1/2 journée le 30-01 route barrée pour entretie

nt ligne 20 000 volts par ENEDIS déviation par "chemin du salut "et "l'Orme"

Date prévue de début des travaux : 23/01/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 10

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 10 Date de début de réglementation 23/01/2025

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC P1_V5_v1.02)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
 une 1/2 journée le 23-01 et 1/2 journée le 30-01 route barrée pour entretien ligne 20 000 v
 olts par ENEDIS déviation par "chemin du salut "et "l'Orme"

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE

Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin

Code postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France

Nom contact : CIBERT Prénom contact : Fabien

Téléphone : 669166068 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : fabien.cibert@enedis.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : _____

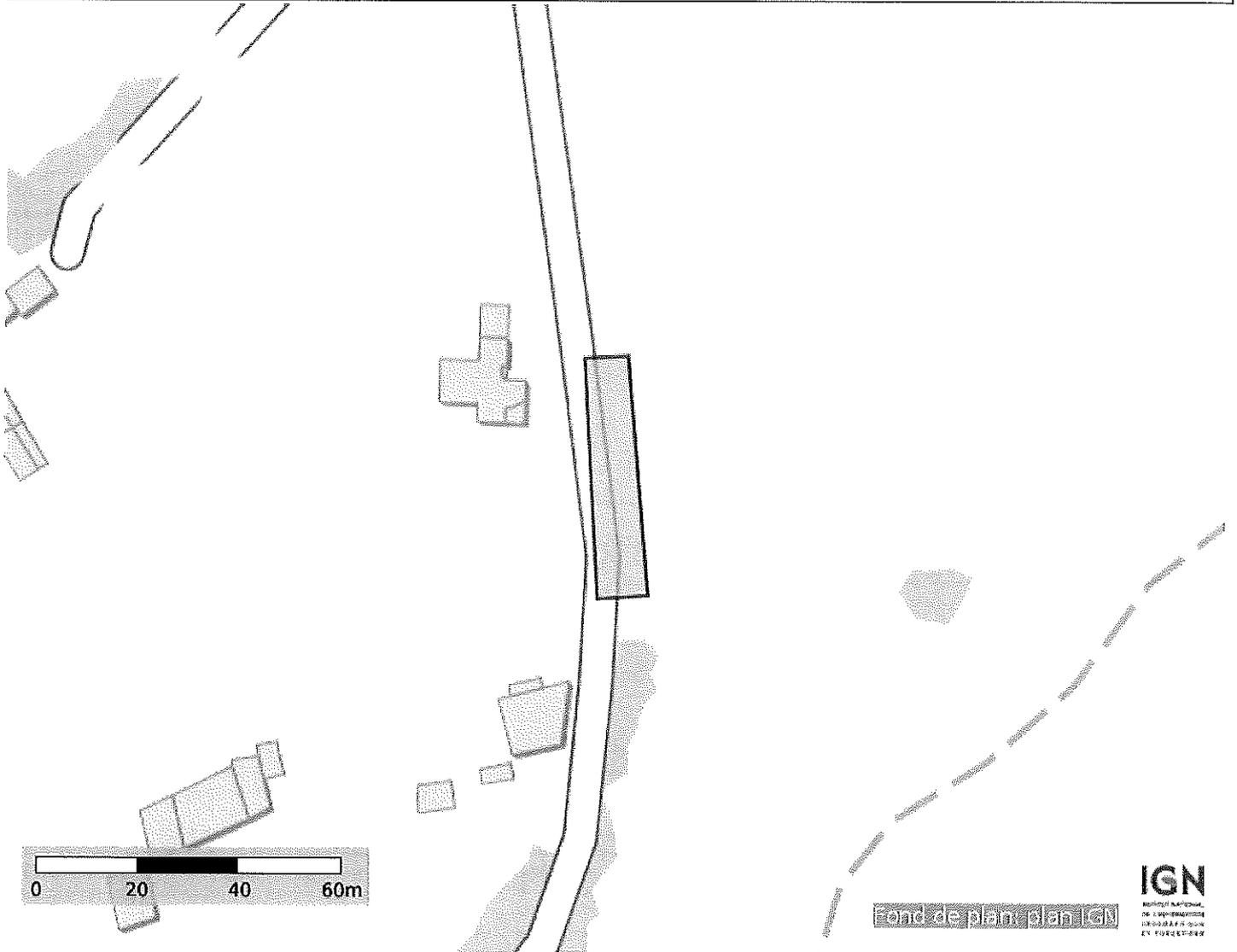
Fait à : NANTERRE CEDEX 9 Le : 20/12/2024

Nom : CIBERT Prénom : Fabien Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

787789.1030844455

6532566.467498007

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

4,13305266439915 45,88482539647066
4,13316263496876 45,88482913065783
4,13321627914905 45,88442023567123
4,13308753311634 45,88441463434913
4,13305266439915 45,88482539647066

Commentaire associé à l'emprise du document de référence Protys : 2451080309.245101DAC01

Numéro de consultation du GU :

Veillez prendre en compte le commentaire suivant :

travaux ENEDIS
pour entretien ligne 20 000 volts.
2 x 1/2 journée